

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021 à 17 H 00

Etaients présents : Mesdames Marie – Christine CHAPEL, Jacqueline RODEANO,
Messieurs BELY Pierre, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Philippe HELLEGOUARCH, Olivier RAZUREL,
Juvénal TURPIN, Christophe GRISARD a donné procuration à Olivier Razurel, Dorothée CHABAUD a donné procuration
à Marie-Christine Chapel, Isabelle MEUNIER a donné procuration à René Boccard
Nombre de membres en exercice : 11, présents : 8, votants : 11, excusés ayant donnés procurations : 3.
Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 17 H 00

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités sont autorisées à mandater les dépenses d'investissement
préalablement au vote des budgets que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent et dans le cadre de
l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire à mandater les dépenses
d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2020

Propose de mandater les dépenses d'investissements 2021 préalablement au vote des budgets dans la limite des crédits
comme suit :

Budget Principal :

Chapitre 23 : 1 000 € Chapitre 21 250 €

Budget Eau Ast :

Chapitre 21 : 18 000 € Chapitre 23 : 10 000 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses
d'investissements 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote des budgets 2021 comme prévu à
l'article L 1612-1 du CGCT et dit que les crédits nécessaires à ces dépenses seront bien inscrits au budget principal et
au budget eau 2021

Informations et questions diverses

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport de la station d'épuration de Saint Jérôme établi par les
services de contrôle qui note un état d'entretien très satisfaisant.

Mme le Maire rappelle qu'afin de sécuriser la route départementale entre le hameau de Lhuire sur la commune de
Jujurieux et Saint Jérôme, il a été décidé de couper en urgence les arbres menaçants

Par ailleurs, un relevé des propriétaires riverains concernés par des bois risquant eux aussi de tomber sur cette route, a
été établi et des courriers ont été envoyés aux intéressés afin d'obtenir leur accord pour faire abattre ces arbres afin de
garantir la sécurité. L'opération se poursuivra dès les retours.

Un devis pour échanges standard de 5 extincteurs des bâtiments a été validé pour 420 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19 H 00

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 15/02/2021

Le Maire,

Mme Marie – Christine CHAPEL.

